



OFFRES DE THÈSES SUR SUPPORT DE CONTRAT DOCTORAL (BOURSES DITES DU « MINISTÈRE ») DE L'ÉCOLE DOCTORALE DU PACIFIQUE, UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1) Calendrier prévisionnel de disponibilité des supports

| Dates | Thème | Remarques |
|-------------------------|--|---|
| 02 juillet 2017 | « Amélioration de la santé » | Possibilité de scinder en 2 demi-supports (*) |
| 01 août 2017 | « Valorisation du capital naturel : biodiversité, mines et environnement » | Idem (*) |
| 31 août 2017 | Libre | « Demi-support » |
| 12 novembre 2017 | Libre | « Demi-support » |
| 01 décembre 2017 | « Analyse et accompagnement de l'évolution sociétale et institutionnelle » ? | |
| 19 février 2018 | Libre | A discuter en CED au second semestre 2017. |
| 05 avril 2019 | « Valorisation du capital naturel : biodiversité, mines et environnement » ? | A discuter en CED au second semestre 2018. |
| 11 juillet 2019 | Libre ? | A discuter en CED au second semestre 2018. |

(*) On comprendra par « demi-support » la scission en deux d'un support de contrat doctoral qui permet sur chaque « demi-support » d'avoir un complément de financement de la part d'un partenaire de la thèse qui amènera l'équivalent de la demi-bourse. Celle-ci sera transmise à l'UNC selon des modalités à définir entre l'UNC et le partenaire, et gérée par l'UNC qui, en l'associant au demi-support en fera un seul contrat doctoral. A partir d'un support, il est ainsi possible de recruter deux doctorant(e)s.

2) Campagne 2017

Pour les quatre supports libres en 2017 (plus exactement 3 supports + 2 demi-supports), l'appel à projet sera ouvert à partir du 1^{er} décembre 2016. Tous les projets devront parvenir au secrétariat de l'ED (admin_ed@univ-nc.nc), sous format PDF, **au plus tard pour fin avril 2017**. Le conseil restreint de l'ED se réunira pour auditionner les porteurs de projets dans la 1^{ère} quinzaine de mai (date à définir) et classer les projets à retenir.

Chacun des 3 supports « entiers » pourrait être subdivisé deux en demi-supports si des partenaires sont prêts à apporter le complément de financement nécessaire dès début juillet ou dès début août. Il est aussi envisageable que la subdivision actuelle soit conservée (les 2 demi supports libérés fin août et mi-novembre). Si une seule ou aucune proposition de financement complémentaire n'est présentée à l'ED, les 2 demi-supports seront rassemblés en un seul support qui sera libre mi-novembre.

3) Critères d'éligibilité

Les sujets proposés devront rentrer dans le cadre du thème général défini, lorsqu'un thème est indiqué (i.e. il s'agit des trois grandes thématiques définies par le CRESICA). Lorsqu'il n'y a pas de thème défini (i.e. « thème libre »), tous les sujets sont éligibles mais doivent cependant répondre à divers critères généraux :

Lien avec l'une des thématiques du CRESICA et/ou des thèmes de recherches développés dans les laboratoires de l'UNC dans le cadre du plan quinquennal 2017-2021 ;

Le directeur ou le codirecteur de la thèse sera nécessairement un EC-HDR de l'UNC (consulter la liste des HDR de NC sur le site Web de l'ED) ;

A chaque projet proposé, il sera associé au moins deux candidats dont les CV seront joints à la demande ;

Suite aux recommandations du HCERES lors de l'évaluation de l'école doctorale, sans se substituer à la politique scientifique des laboratoires, l'ED aura cependant sur chaque proposition un « droit de regard » notamment sur la qualité des CV des candidats qui pourraient être recrutés ;

Les candidats devront s'engager à s'inscrire à l'UNC aux alentours de la date de libération du support pour un démarrage officiel du contrat au 1^{er} du mois qui suit la libération du support, afin de ne pas laisser un support disponible inoccupé plus d'un mois ;

En cas de propositions multiples émanant d'un même laboratoire, il est demandé un classement interne.

A noter également que le conseil restreint de l'ED tiendra compte de divers éléments contextuels comme par exemple le nombre de thèses encadrées ou co-encadrées par le porteur et, éventuellement, le co-porteur du projet, le nombre de contrats doctoraux déjà obtenus par le porteur (ou co-porteur) du projet, le financement du projet pour assurer les coûts d'enquêtes ou d'analyses (acquis ou en cours d'évaluation...), la contribution du projet au rayonnement régional et

international de l'EDP-UNC, la dimension multipartenaires ou encore l'impact du projet pour la Nouvelle-Calédonie (liste non exhaustive).

4) Enseignements

Il est rappelé qu'un doctorant sur contrat doctoral peut demander soit un contrat de base, auquel cas il lui est impossible d'effectuer la moindre vacation, soit un contrat dit « avec activités complémentaires », auquel cas il est tenu de faire 64h eqTD.

Ces activités complémentaires peuvent être des enseignements (cas le plus fréquent), des activités d'expertise, de diffusion de l'information scientifique et technique et de valorisation des résultats de la recherche (voir les RH pour plus de détail sur le calcul des h eqTD).

Si, pour une raison indépendante de sa volonté, un doctorant a été dans l'incapacité de réaliser son service de 64h eqTD l'année N, il sera contraint de réaliser le volume horaire manquant l'année N+1.

Un avenant peut être signé d'une année sur l'autre, soit pour faire des enseignements l'année N+1 si aucun enseignement n'était envisagé l'année N, soit inversement pour ne plus faire d'enseignement l'année N+1 si le doctorant en avait effectué l'année N.

A titre indicatif : contrat de base → ~ 1750 € brut/mois ; contrat avec « activités complémentaires » → ~2050 € brut/mois (Nota Bene : pas d'indexation du salaire sur le coût de la vie en NC).

(Source : arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.)